

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02924

Numéro SIREN : 327 745 394

Nom ou dénomination : SOGEA SUD HYDRAULIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2020 sous le numéro de dépôt 7265

Greffe du tribunal de commerce de Montpellier



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/7265

Déposant :

Nom/dénomination : SOGEA SUD HYDRAULIQUE

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 327 745 394

N° gestion : 2017 B 02924

SOGEA SUD HYDRAULIQUE
BILAN ACTIF

Clôture au 31 décembre 2019

F. Ducloux

BILAN-ACTIF	Exercice 2019			Exercice 2018
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	273 802		273 802	273 802
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	273 802		273 802	273 802
Terrains				
Constructions	154 214	17 956	136 257	
Installations techniques, matériel	220 781	59 975	160 807	55 607
Autres immobilisations corporelles	65 697	29 012	36 685	18 323
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	440 692	106 943	333 749	73 929
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations	914		914	914
Autres titres immobilisés				
Prêts	14 623		14 623	14 623
Autres immobilisations financières	360		360	360
TOTAL immobilisations financières	15 897		15 897	15 897
Total Actif Immobilisé (II)	730 391	106 943	623 448	363 629
Matières premières, approvisionnements	208 044		208 044	84 587
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	208 044		208 044	84 587
Avances et acomptes versés sur commandes	1 253		1 253	1
Clients et comptes rattachés	6 843 604		6 843 604	5 785 774
Autres créances	8 724 988		8 724 988	4 543 377
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	15 569 846		15 569 846	10 329 152
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	1 275 202		1 275 202	1 159 085
TOTAL Disponibilités	1 275 202		1 275 202	1 159 085
Charges constatées d'avance	10 202		10 202	39 343
Total Actif Circulant (III)	17 063 294		17 063 294	11 612 167
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	17 793 685	106 943	17 686 742	11 975 795

3 sur 23

SOGEA SUD HYDRAULIQUE
BILAN PASSIF

Clôture au 31 décembre 2019

BILAN-PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel	dont versé :	429 750	49 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence	44 565	4 920
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	803	803
TOTAL Réserves		45 368	5 723
Report à nouveau			-57 212
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-123 681	-1 808 323
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		351 437	-1 810 612
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques		231 040	234 900
Provisions pour charges		86 872	69 508
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		317 912	304 408
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		539 965	745 024
Emprunts et dettes financiers divers	dont emprunts participatifs :		189 601
TOTAL Dettes financières		539 965	934 625
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		474 370	800 255
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 465 907	5 156 689
Dettes fiscales et sociales		2 048 493	1 900 136
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		119 084	12 888
Autres dettes		5 176 108	2 900 102
TOTAL Dettes d'exploitation		13 283 963	10 770 069
Produits constatés d'avance		3 193 485	1 777 305
TOTAL DETTES (IV)		17 017 393	13 481 999
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		17 686 742	11 975 795

4 sur 23

SOGEA SUD HYDRAULIQUE
COMPTE DE RESULTAT

Clôture au 31 décembre 2019

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2019			Exercice
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				268
Production vendue services	19 146 152		19 146 152	18 051 509
Chiffres d'affaires nets	19 146 152		19 146 152	18 051 777
Production stockée				
Production immobilisée			154 214	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			235 746	360 895
Autres produits			41 155	54 997
Total des produits d'exploitation (I)			19 577 266	18 467 669
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			-81 093	-5 934
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-123 457	-84 587
Autres achats et charges externes			14 035 179	14 927 182
Impôts, taxes et versements assimilés			236 120	186 449
Salaires et traitements			3 701 081	3 501 809
Charges sociales			1 528 831	1 644 344
Dotations d'exploitation				
sur immobilisations		Dotations aux amortissements	59 700	33 491
Sur actif circulant : dotations aux provisions		Dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions			215 080	276 287
Autres charges			92 376	-350 889
Total des charges d'exploitation (II)			19 661 797	20 128 152
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-84 531	-1 660 483
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			181 997	23 807
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			257 275	386 386
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			279	1 284
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			279	1 284
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				-242
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)				-242
RÉSULTAT FINANCIER			279	1 526
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-159 530	-2 021 536

5 sur 23



SOGEA SUD HYDRAULIQUE
COMPTE DE RESULTAT (suite)

Clôture au 31 décembre 2019

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 152
Produits exceptionnels sur opérations en capital		13 600
Reprises sur provisions et transferts de charges		836
Total des produits exceptionnels (VII)		24 488
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 800	496
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 447	758
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		836
Total des charges exceptionnelles (VII)	12 247	2 090
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-12 247	22 398
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-48 097	-190 815
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	19 759 542	18 517 247
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	19 883 223	20 325 571
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-123 681	-1 808 323

6 sur 23

SOGEA SUD HYDRAULIQUE

541 Rue Georges Melies 34000 MONTPELLIER

N°SIRET : 32774539400079

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

(en Euros)

I - Faits caractéristiques de l'exercice

II - Règles et méthodes comptables

III - Notes sur le bilan

IV - Notes sur le compte de résultat

V - Autres informations

7 sur 23

I - Faits caractéristiques de l'exercice

La société n'a pas connu au cours de l'exercice de faits caractéristiques remettant en cause la comparabilité des comptes.

II - Règles et méthodes comptables

Principes généraux :

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises :

- La loi du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983 ;
- Le Plan Comptable Général (PCG) tel que décrit par le règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les données chiffrées de la présente annexe sont communiquées en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

● Résultat des contrats de construction

La société comptabilise le résultat de ses contrats de construction à long terme selon la méthode de l'avancement définie par les articles 622-2 à 622-7 du PCG. Le résultat constaté en fin de période correspond à la quote-part de résultat à terminaison acquise en fonction du pourcentage d'avancement technique des travaux.

Les produits de réclamation non encore acceptés par le client ne sont pas comptabilisés.

Dans le cas où une prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable.

● Comptabilisation des sociétés en participation

Les comptes des sociétés en participation gérées sont intégrés à 100% au bilan et au compte de résultat quelque soit le pourcentage de détention. La quote-part de résultat revenant aux associés non gérants est comptabilisée dans les rubriques «bénéfice transféré» ou «perte transférée».

Pour les sociétés en participation non gérées, la quote-part de résultat revenant à SOGEA SUD HYDRAULIQUE est comptabilisée dans les rubriques «bénéfice transféré» ou «perte transférée».

● Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties sur leur durée d'utilisation.

La société considère que l'amortissement linéaire reflète généralement l'usure normale des biens. Néanmoins, lorsqu'un amortissement dégressif est utilisé pour des raisons fiscales, la partie excédant l'amortissement qui aurait été constaté selon la méthode linéaire est comptabilisée :

- au passif du bilan, dans la rubrique «amortissements dérogatoires» ;
- au compte de résultat en charges exceptionnelles (ou en produits exceptionnels en cas de reprise d'amortissement dérogatoires).

Les durées d'amortissement retenues sont généralement les suivantes :

Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée de l'amortissement
Cessions, brevets, licences	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	de 15 à 40 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	de 2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	de 3 à 10 ans
Mobilier, agencements	Linéaire	de 8 à 10 ans

La société applique les dispositions comptables de l'article 745 du PCG relatives au fonds commercial et au mali technique. Les impacts sont présentés dans les tableaux des immobilisations et des amortissements. Le mali technique de fusion est affecté en priorité à l'actif sous-jacent auquel il se rapporte et suit les modalités d'amortissement de cet actif le cas échéant ; à défaut il est comptabilisé en fonds de commerce.

Les fonds de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuel suivant l'approche d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) avec le taux de WACC communiqué annuellement par VINCI L'UGT retenue pour le test est la société, sauf s'il est possible d'avoir une UGT d'un niveau plus fin.

En cas de perte de valeur du groupe d'actifs auquel il est affecté, le fonds de commerce est déprécié en priorité. Il est interdit de reprendre une dépréciation de fonds de commerce.

● Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent principalement de titres de participations, de dépôts et cautionnements, et de prêts dans le cadre de l'effort à la construction.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. En application de l'article 221-1 du PCG renvoyant à l'article 213-8, ce coût intègre les frais liés à leur acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

● Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont évalués selon la méthode du premier entré - premier sorti. Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

● Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas à la clôture pour analyser le niveau de risque de non recouvrement. En fonction de cette appréciation, une provision pour dépréciation est éventuellement comptabilisée.

● Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciées lorsque celui-ci est supérieur à leur valeur de marché.

● Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère estimatif mais sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la clôture. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

Les provisions pour service après vente couvrent les obligations nées dans le cadre des garanties légales sur les chantiers. Elles sont estimées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres identifiés.

Des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour charges sur chantiers comprennent notamment le coût des travaux restant à réaliser sur les chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs, ainsi que des provisions pour litiges prud'homaux.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques exceptionnels sont destinées à couvrir des risques à caractère non récurrent.

● Provisions pour avantages au personnel

La provision relative aux médailles du travail est prise en compte à la clôture de l'exercice. Elle est calculée sur la base des salariés présents dans la société à la date de clôture. Elle est évaluée selon la méthode actuarielle progressive (méthode des unités de crédits projetés), en retenant l'ensemble des échelons de médailles.

Les engagements de retraite concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes complémentaires du personnel en activité sont portés en engagements hors bilan. Ces engagements sont évalués selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédits projetés. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, qui font l'objet d'une cotisation à un régime de prévoyance extérieur, sont enregistrés en résultat au fur et à mesure des cotisations appelées.

● Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon la méthode de l'avancement. Il correspond à l'ensemble des situations à la date d'arrêté des comptes. Si ces situations sont inférieures à l'activité méritée, les travaux concernés sont comptabilisés en chiffres d'affaires et en "Clients - factures à établir". Si ces situations sont supérieures à l'activité méritée, l'excédent est comptabilisé en diminution des produits par un ajustement inscrit en "Produits constatés d'avance"

● Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent

- les prestations réalisées pour le compte des sociétés en participation ;
- les redevances diverses et produits reçus pour compte de tiers et ;
- les produits de location (location d'immeubles, location d'équipement).

● Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation ainsi que les charges et produits liés au financement net des activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture de sites et les charges de restructuration.

● Changements comptables

Le cas échéant, la société fait mention de toutes les informations nécessaires à la compréhension des changements comptables (PCG art. 833-2/2 ; 832-2/2)

III - Notes sur le bilan

● Immobilisations

La variation des immobilisations, en valeurs brutes, se présente comme suit (en €)

En €	31/12/2018	ENTREES	SORTIES	APPORT FUSION		Reclassement	31/12/2019
				ENTREES	SORTIES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et développement							
Fonds commercial	273 802						273 802
Logiciels							
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles							
Sous-total	273 802						273 802
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions		154 214					154 214
Mali de fusion sur actifs corporels							
Matériel et outillage	85 096	136 660	975				220 781
Matériel de transport							
Autres immobilisations	39 075	30 093	3 472				65 697
Immobilisations en cours							
Sous-total	124 171	320 967	4 447				440 692
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Titres de participation et créances rattachées à des participations	914						914
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	14 983						14 983
Sous-total	15 897						15 897
TOTAL	413 871	320 967	4 447				730 391

● Amortissements des immobilisations

En €	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION		31/12/2019
				DOTATIONS	REPRISES	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Sous-total						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions		17 956				17 956
Mali de fusion sur actifs corporels						
Matériel et outillage	29 489	30 639	154			59 975
Matériel de transport						
Autres immobilisations	20 753	11 105	2 846			29 012
Sous-total	50 242	59 700	2 999			106 943
TOTAL	50 242	59 700	2 999			106 943

● Dépréciations des immobilisations

En €	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION		31/12/2019
				DOTATIONS	REPRISES	
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
- Dépréciations titres de participation						
- Dépréciations autres immobilisations financières						
TOTAL						

● Échéances des créances

En €	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN	+ 5 ANS
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations	914		914	
Prêts	14 623		14 623	
Autres immobilisations financières	360		360	
COMPTES DE TIERS				
Créances clients & comptes rattachés	6 843 604	6 843 604		
Personnel et comptes rattachés	14 479	14 479		
Organismes sociaux	18 864	18 864		
Etat & collectivités publiques	1 042 299	1 042 299		
Groupe et associés (comptes courants)	7 334 648	7 334 648		
Autres débiteurs	314 698	314 698		
COMPTES FINANCIERS				
Valeurs mobilières de placement				
Banques & valeurs à l'encaissement, caisse	1 275 202	1 275 202		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	10 202	10 202		
TOTAL	16 869 894	16 853 997	15 897	

● Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

En €	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 284 804	2 564 065
Autres créances	95 481	25 754
Banque et établissements financiers		
Produits à recevoir	1 380 285	2 589 819

Variation des capitaux propres

En €	31/12/2018	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Autres Variations	31/12/2019
Capital social	49 200			380 550	429 750
Réserves	5 723	39 645			45 368
Primes					
Report à nouveau	-57 212	57 212			
Résultat	-1 808 323	1 808 323	-123 681		-123 681
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
Acompte sur dividendes					
TOTAL	-1 810 612	1 905 180	-123 681	380 550	351 437

● Provisions

La variation des provisions se présente comme suit (en €)

En €	31/12/2018	VARIATION DE L'EXERCICE					31/12/2019
		DOTATIONS	REPRISES		APPORT FUSION et AUTRES		
			AVEC UTILISATION	SANS OBJET	DOTATIONS	REPRISES	
PROVISIONS REGLEMENTEES							
Amortissements dérogatoires							
Autres provisions réglementées							
Sous-total							
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES							
Provisions pour litiges							
Provisions SAV							
Provisions pour pertes à terminaison	216 900	215 060	200 920				231 040
Provisions pour amendes et pénalités							
Provisions pour risques financiers							
Autres provisions pour risques et charges	87 508		636				86 872
Sous-total	304 408	215 060	201 556				317 912
TOTAL	304 408	215 060	201 556				317 912

Les autres provisions pour risques et charges couvrent pour l'essentiel :

- . Provisions Fin de Chantiers pour 18 000 €
- . Provisions Médailles du Travail pour 68 872 €

Il a été décidé de constituer au cours de l'exercice un certain nombre de provisions notamment

Provisions pour Pertes à Terminaison pour 215 060 €

IV - Notes sur le compte de résultat

• Ventilation du chiffre d'affaires

En €	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Chiffre d'affaires comptable	19 146 152	18 051 777	1 094 374
Quota-part de CA des associés non gérants dans les SEP			
Quota-part de CA dans les SEP non gérées	1 830 720	3 812 021	-1 981 301
Autres retraitements Prestations de Services	-2 183 201	-1 696 270	-486 931
Chiffre d'affaires "activité"	18 793 671	20 167 528	-1 373 857

Répartition par secteur d'activité En €	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Hydraulique	18 793 671	20 167 528	-1 373 857
Total	18 793 671	20 167 528	-1 373 857

• Résultat financier

En €	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Revenus des titres de participation			
Reprises de provisions financières			
Autres produits financiers	279	1 284	-1 005
Dotations aux provisions financières			
Autres charges financières		242	-242
Total résultat financier	279	1 526	-1 247

• Résultat exceptionnel

En €	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Résultat sur cessions d'immobilisations	-1 447	12 742	-14 189
Charges de restructuration			
Provisions et amortissements			
Divers	-10 800	9 656	-20 456
Total résultat exceptionnel	-12 247	22 398	-34 645

● Impôts

La société n'est pas personnellement redevable de l'impôt. Les résultats qu'elle réalise sont imposés au nom de ses associés

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe VINCI.

● Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

En €	Résultat avant impôt	Participation	Impôt dû	Résultat comptable
Résultat courant	-159 530		-48 097	-111 433
Résultat exceptionnel	-12 247			-12 247
Total	-171 778		-48 097	-123 681

V - Autres informations

● Engagements Hors bilan

En €	Sûretés personnelles	Autres	Total engagements donnés	Dont parties liées	Total engagements reçus	Dont parties liées
Cautions de soumission						
Bonne exécution					405 674	
Restitutions d'avance	458 993	453 133	912 127			
Retenues de garanties	2 182 964	294 166	2 477 130		421 574	
Paiement à terme des sous-traitants					83 225	
Paiement à terme des fournisseurs					5 799	
Autres (dont garanties de maison-mère)						
Total engagements sur marchés	2 641 957	747 300	3 389 257		916 272	
Autres (hypothèques, nantissements...)						
Crédit bail et locations financements						
Garanties solidaires des associés des sociétés de personnes						
Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière		719 583	719 583			
Total engagements donnés	2 641 957	1 466 883	4 108 840			
Total engagements reçus					916 272	

Les engagements d'indemnités de fin de carrière ont été déterminés en prenant pour base les éléments suivants :

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,60%	1,70%
Taux d'inflation	1,60%	1,60%
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	1,00%	1,00%

Table de mortalité : Insee 06-08 (femmes) - Insee 06-08 (hommes)

● Engagements relatifs aux contrats de crédit bail

Immobilisations prises en crédit-bail :

Postes du bilan en €	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Total engagements				

Engagements de crédit-bail :

En €	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total
	De l'exercice	Cumulées	1 an au +	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Terrains						
Construction						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total						

● Montant des rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération allouée aux organes de direction n'est pas communiquée car cela reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

● Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se répartit comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Ingénieurs et cadres	20	20
Agents de maîtrise et techniciens	30	27
Ouvriers	43	46
Total	93	93

● Compte personnel de formation (CPF)

En application de la loi 2014-288 du 5 mars 2014, le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace à compter du 1er janvier 2015 le Droit Individuel à la Formation (DIF). Le reliquat de DIF existant au 31 décembre 2014 peut être utilisé, jusqu'au 1er janvier 2021, comme des heures acquises au titre du CPF.

Le CPF est alimenté au profit des salariés des entreprises françaises à raison de 24 heures par année de travail, dans la limite de 120 heures, puis 12 heures par année, dans la limite de 150 heures. La société SOGEA SUD HYDRAULIQUE a décidé de ne pas opter pour la gestion en interne du financement du CPF et se libère de son obligation au travers d'un versement effectué auprès d'un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

● Intégration fiscale

La société SOGEA SUD HYDRAULIQUE est fiscalement intégrée dans le groupe VINCI.

● Identité des Sociétés consolidantes

VINCI Construction
SAS au capital de 162 806 488 euros
RCS Nanterre 334 851 664 / 5, Cours Ferdinand de Lesseps - 92 500 Rueil Malmaison

VINCI
S.A au capital de 1 473 263 800 euros
RCS Nanterre 552 037 806 / 1, Cours Ferdinand de Lesseps - 92 500 Rueil Malmaison

● Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.

	Valeurs comptables des titres détenus (en €)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en €)	Observations
	Brute	Nette				
Filiales françaises (ensemble)						
Filiales étrangères (ensemble)						



● Informations sur les créances et dettes représentées par des effets de commerce

En €	31/12/2019
Créances clients	
Disponibilités	
Dettes fournisseurs	
Dettes sur immobilisations	
Total	

● Litiges et arbitrages

Il n'existe à la connaissance de la société aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

● Changements comptables

Néant

● Evénements postérieurs à la clôture

Dans le contexte évolutif de cette crise sanitaire majeure, la sécurité des équipes, partenaires, sous-traitants, clients et parties prenantes de SOGEA SUD HYDRAULIQUE restent des priorités absolues.

La mise en place des mesures de confinement en France a entraîné, une interruption de très nombreux chantiers. Des démarches auprès des pouvoirs publics ont été entreprises par les organisations professionnelles afin de définir les conditions permettant la reprise progressive des travaux tout en assurant la sécurité sanitaire des intervenants.

La société a mis en place un dispositif de télétravail pour les collaborateurs dont la présence sur site n'est pas requise. Ce dispositif a été appliqué avec pour but de maintenir une continuité d'activité dans la mesure du possible.

Le risque principal de cette crise sanitaire consiste en des retards de réalisation des affaires ou chantiers conduisant à un décalage dans la reconnaissance du chiffre d'affaires. A ce stade de l'épidémie, et sans visibilité sur la fin de la période de confinement, il est difficile de mesurer les impacts sur l'activité et le résultat.

La société s'attend à devoir faire face à une baisse prononcée mais limitée dans le temps de son chiffre d'affaires. Elle met en œuvre les mesures permettant d'ajuster les dépenses et de revoir le phasage des investissements.

Par ailleurs, des démarches ont été entamées auprès des autorités compétentes afin de mettre en place des mesures d'activité partielle.

SOGEA SUD HYDRAULIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 429.750 €

Siège social : Bâtiment E @7Center 541 rue Georges Méliès CS 40717 - 34961 MONTPELLIER CEDEX 2
327.745.394 RCS MONTPELLIER

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 10 JUIN 2020

L'an 2020,
Le 10 juin,

VINCI CONSTRUCTION FRANCE (société par actions simplifiée au capital de 127.510.500 € ; siège social : 61, avenue Jules Quentin – 92000 NANTERRE ; 380.448.944 R.C.S. NANTERRE) représentée par M. Mathieu JAHAN, dûment habilité aux fins des présentes, ci-après désignée l'« **Associé unique** »,

Titulaire de la totalité des 28.650 actions composant le capital de SOGEA SUD HYDRAULIQUE, ci-après désignée la « **Société** »,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- Le rapport de gestion du Président relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Le texte des décisions proposées ;
- Le projet de statuts ;

PREND LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat dudit exercice social 2019 ;
- Reclassement du surplus de la réserve légale en réserves ordinaires ;
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres pour un montant au moins égal à la moitié du capital social ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire ;
- Modification des articles 13 (intitulé « COMMISSAIRES AUX COMPTES »), 17 (intitulé « COMPTES SOCIAUX ») et 19 (intitulé « COMITE D'ENTREPRISE ») des statuts ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

Il approuve, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, le montant s'élevant à 10.226 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit code et mentionnées dans le rapport de gestion du Président, ainsi que le montant de l'impôt théorique correspondant d'une somme de 2.863 €.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, constatant que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 font ressortir une perte de (123.680,77) €, décide d'affecter celle-ci au poste « Report à nouveau » dont le montant est ainsi porté à (123.680,77) €.

Il reconnaît qu'au titre des trois exercices sociaux précédents, il n'a pas été distribué de dividendes.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, constatant que la réserve légale - dont le montant s'élève à 44.564,82 € - est dotée pour un montant supérieur à 10 % du montant du capital social, décide de reclasser le surplus d'un montant de 1.589,82 € en réserves ordinaires.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique constate qu'au 31 décembre 2019 les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à concurrence d'un montant au moins égal à la moitié du capital social.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, prenant acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de DELOITTE & Associés à l'issue des présentes décisions, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de DELOITTE & Associés pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés appelé(s) à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique décide, afin de tenir compte des termes de la loi du 10 août 2018 et de la loi Pacte du 22 mai 2019, de mettre à jour les articles 13 et 17 des statuts qui seront désormais rédigés comme suit :

« ARTICLE 13 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Si la désignation d'un ou plusieurs commissaires aux comptes est requise par la loi, le contrôle de la société est effectué dans les conditions fixées par la loi par un ou plusieurs commissaires aux comptes désignés par décision de l'associé unique ou par décision collective des associés ».

« ARTICLE 17 COMPTES SOCIAUX

La société tient une comptabilité régulière des opérations sociales.

A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date, et il établit les comptes sociaux conformément aux dispositions légales et réglementaires dans le délai de six mois à compter de la date de clôture de chaque exercice.

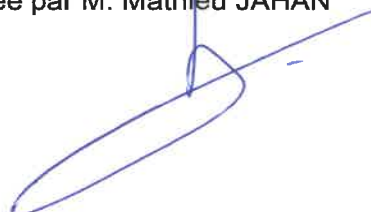
L'associé unique, ou les associés par voie de décision collective, statue sur ces comptes connaissance prise du rapport de gestion du Président, si l'établissement d'un tel rapport est requis par la loi, et des rapports du (ou "des") commissaire(s) aux comptes s'il en existe. »

L'Associé unique décide également de modifier l'article 19 des statuts afin de remplacer le terme « comité d'entreprise » par « comité social et économique ».

SEPTIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités où besoin sera.

VINCI CONSTRUCTION FRANCE
Représentée par M. Mathieu JAHAN



SOGEA SUD HYDRAULIQUE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Bâtiment E @7Center 541 rue Georges Méliès CS 40717

34961 MONTPELLIER

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOGEA SUD HYDRAULIQUE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Bâtiment E @7Center 541 rue Georges Méliès CS 40717

34961 MONTPELLIER

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Associé unique de la société SOGEA SUD HYDRAULIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOGEA SUD HYDRAULIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 14 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note de l'annexe intitulée « Règles et méthodes comptables- Résultat des contrats de construction », votre société comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode à l'avancement. Nous avons revu les hypothèses retenues et les calculs effectués par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés le 14 avril 2020, adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 19 mai 2020

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Amnon Bendavid

COMPTES ANNUELS

SOGEA SUD HYDRAULIQUE

541 Rue Georges Melies 34000 MONTPELLIER

DATE DE CLOTURE : 31/12/2019

1 sur 23



SOMMAIRE

<u>Bilan - Actif.....</u>	<u>3</u>
<u>Bilan - Passif.....</u>	<u>4</u>
<u>Compte de résultat.....</u>	<u>5</u>
<u>Compte de résultat (suite).....</u>	<u>6</u>
<u>ANNEXE.....</u>	<u>7</u>

SOGEA SUD HYDRAULIQUE
BILAN ACTIF

Clôture au 31 décembre 2019

BILAN-ACTIF	Exercice 2019			Exercice 2018
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	273 802		273 802	273 802
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	273 802		273 802	273 802
Terrains				
Constructions	154 214	17 956	136 257	
Installations techniques, matériel	220 781	59 975	160 807	55 607
Autres immobilisations corporelles	65 697	29 012	36 685	18 323
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	440 692	106 943	333 749	73 929
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations	914		914	914
Autres titres immobilisés				
Prêts	14 623		14 623	14 623
Autres immobilisations financières	360		360	360
TOTAL immobilisations financières	15 897		15 897	15 897
Total Actif Immobilisé (II)	730 391	106 943	623 448	363 629
Matières premières, approvisionnements	208 044		208 044	84 587
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	208 044		208 044	84 587
Avances et acomptes versés sur commandes	1 253		1 253	1
Clients et comptes rattachés	6 843 604		6 843 604	5 785 774
Autres créances	8 724 988		8 724 988	4 543 377
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	15 569 846		15 569 846	10 329 152
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	1 275 202		1 275 202	1 159 085
TOTAL Disponibilités	1 275 202		1 275 202	1 159 085
Charges constatées d'avance	10 202		10 202	39 343
Total Actif Circulant (III)	17 063 294		17 063 294	11 612 167
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	17 793 685	106 943	17 686 742	11 975 795

3 sur 23



SOGEA SUD HYDRAULIQUE
BILAN PASSIF

Clôture au 31 décembre 2019

BILAN-PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel dont versé :	429 750	49 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	44 565	4 920
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	803	803
TOTAL Réserves	45 368	5 723
Report à nouveau		-57 212
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-123 681	-1 808 323
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	351 437	-1 810 612
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	231 040	234 900
Provisions pour charges	86 872	69 508
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	317 912	304 408
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	539 965	745 024
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs :		189 601
TOTAL Dettes financières	539 965	934 625
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	474 370	800 255
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 465 907	5 156 689
Dettes fiscales et sociales	2 048 493	1 900 136
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	119 084	12 888
Autres dettes	5 176 108	2 900 102
TOTAL Dettes d'exploitation	13 283 963	10 770 069
Produits constatés d'avance	3 193 465	1 777 305
TOTAL DETTES (IV)	17 017 393	13 481 999
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	17 686 742	11 975 795

4 sur 23

SOGEA SUD HYDRAULIQUE
COMPTE DE RESULTAT

Clôture au 31 décembre 2019

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2019			Exercice
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				268
Production vendue services	19 146 152		19 146 152	18 051 509
Chiffres d'affaires nets	19 146 152		19 146 152	18 051 777
Production stockée				
Production immobilisée			154 214	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			235 746	360 895
Autres produits			41 155	54 997
Total des produits d'exploitation (I)			19 577 266	18 467 669
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			-81 093	-5 934
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-123 457	-84 587
Autres achats et charges externes			14 035 179	14 927 182
Impôts, taxes et versements assimilés			236 120	186 449
Salaires et traitements			3 701 081	3 501 809
Charges sociales			1 526 831	1 644 344
Dotations d'exploitation			Dotations aux amortissements	33 491
			sur immobilisations	
			Dotations aux provisions	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions	276 287
Autres charges			92 376	-350 889
Total des charges d'exploitation (II)			19 661 797	20 128 152
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-84 531	-1 660 483
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			181 997	23 807
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			257 275	386 386
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			279	1 284
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			279	1 284
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				-242
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)				-242
RÉSULTAT FINANCIER			279	1 526
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-159 530	-2 021 536

5 sur 23

SOGEA SUD HYDRAULIQUE
COMPTE DE RESULTAT (suite)

Clôture au 31 décembre 2019

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 152
Produits exceptionnels sur opérations en capital		13 500
Reprises sur provisions et transferts de charges		836
Total des produits exceptionnels (VII)		24 488
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 800	496
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 447	758
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		836
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12 247	2 090
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-12 247	22 398
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-48 097	-190 815
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	19 759 542	18 517 247
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	19 883 223	20 325 571
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-123 681	-1 808 323



SOGEA SUD HYDRAULIQUE

541 Rue Georges Melies 34000 MONTPELLIER

N°SIRET : 32774539400079

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

(en Euros)

I - Faits caractéristiques de l'exercice

II - Règles et méthodes comptables

III - Notes sur le bilan

IV - Notes sur le compte de résultat

V - Autres informations

I - Faits caractéristiques de l'exercice

La société n'a pas connu au cours de l'exercice de faits caractéristiques remettant en cause la comparabilité des comptes.

II - Règles et méthodes comptables

Principes généraux :

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises :

- La loi du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983 ;
- Le Plan Comptable Général (PCG) tel que décrit par le règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les données chiffrées de la présente annexe sont communiquées en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

● Résultat des contrats de construction

La société comptabilise le résultat de ses contrats de construction à long terme selon la méthode de l'avancement définie par les articles 622-2 à 622-7 du PCG. Le résultat constaté en fin de période correspond à la quote-part de résultat à terminaison acquise en fonction du pourcentage d'avancement technique des travaux.

Les produits de réclamation non encore acceptés par le client ne sont pas comptabilisés.

Dans le cas où une prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable.

● Comptabilisation des sociétés en participation

Les comptes des sociétés en participation gérées sont intégrés à 100% au bilan et au compte de résultat quelque soit le pourcentage de détention. La quote-part de résultat revenant aux associés non gérants est comptabilisée dans les rubriques «bénéfice transféré» ou «perte transférée».

Pour les sociétés en participation non gérées, la quote-part de résultat revenant à SOGEA SUD HYDRAULIQUE est comptabilisée dans les rubriques «bénéfice transféré» ou «perte transférée».

● Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties sur leur durée d'utilisation.

La société considère que l'amortissement linéaire reflète généralement l'usure normale des biens. Néanmoins, lorsqu'un amortissement dégressif est utilisé pour des raisons fiscales, la partie excédant l'amortissement qui aurait été constaté selon la méthode linéaire est comptabilisée :

- au passif du bilan, dans la rubrique «amortissements dérogatoires» ;
- au compte de résultat en charges exceptionnelles (ou en produits exceptionnels en cas de reprise d'amortissement dérogatoires).

Les durées d'amortissement retenues sont généralement les suivantes :

Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée de l'amortissement
Concessions, brevets, licences	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	de 15 à 40 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	de 2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	de 3 à 10 ans
Mobilier, agencements	Linéaire	de 8 à 10 ans

La société applique les dispositions comptables de l'article 745 du PCG relatives au fonds commercial et au mali technique. Les impacts sont présentés dans les tableaux des immobilisations et des amortissements. Le mali technique de fusion est affecté en priorité à l'actif sous-jacent auquel il se rapporte et suit les modalités d'amortissement de cet actif le cas échéant ; à défaut il est comptabilisé en fonds de commerce.

Les fonds de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuel suivant l'approche d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) avec le taux de WACC communiqué annuellement par VINCI. L'UGT retenue pour le test est la société, sauf s'il est possible d'avoir une UGT d'un niveau plus fin.

En cas de perte de valeur du groupe d'actifs auquel il est affecté, le fonds de commerce est déprécié en priorité. Il est interdit de reprendre une dépréciation de fonds de commerce.

● Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent principalement de titres de participations, de dépôts et cautionnements, et de prêts dans le cadre de l'effort à la construction.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. En application de l'article 221-1 du PCG renvoyant à l'article 213-8, ce coût intègre les frais liés à leur acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

● Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont évalués selon la méthode du premier entré - premier sorti. Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

● Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas à la clôture pour analyser le niveau de risque de non recouvrement. En fonction de cette appréciation, une provision pour dépréciation est éventuellement comptabilisée.

● Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciées lorsque celui-ci est supérieur à leur valeur de marché.

● Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère estimatif mais sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la clôture. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

Les provisions pour service après vente couvrent les obligations nées dans le cadre des garanties légales sur les chantiers. Elles sont estimées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres identifiés.

Des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour charges sur chantiers comprennent notamment le coût des travaux restant à réaliser sur les chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs, ainsi que des provisions pour litiges prud'homaux.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques exceptionnels sont destinées à couvrir des risques à caractère non récurrent.

● Provisions pour avantages au personnel

La provision relative aux médailles du travail est prise en compte à la clôture de l'exercice. Elle est calculée sur la base des salariés présents dans la société à la date de clôture. Elle est évaluée selon la méthode actuarielle progressive (méthode des unités de crédits projetés), en retenant l'ensemble des échelons de médailles.

Les engagements de retraite concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes complémentaires du personnel en activité sont portés en engagements hors bilan. Ces engagements sont évalués selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédits projetés. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, qui font l'objet d'une cotisation à un régime de prévoyance extérieur, sont enregistrés en résultat au fur et à mesure des cotisations appelées.

● Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon la méthode de l'avancement. Il correspond à l'ensemble des situations à la date d'arrêté des comptes. Si ces situations sont inférieures à l'activité méritée, les travaux concernés sont comptabilisés en chiffres d'affaires et en "Clients - factures à établir". Si ces situations sont supérieures à l'activité méritée, l'excédent est comptabilisé en diminution des produits par un ajustement inscrit en "Produits constatés d'avance".

● Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent :

- les prestations réalisées pour le compte des sociétés en participation ;
- les redevances diverses et produits reçus pour compte de tiers et ;
- les produits de location (location d'immeubles, location d'équipement).

● Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation ainsi que les charges et produits liés au financement net des activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture de sites et les charges de restructuration.

● Changements comptables

Le cas échéant, la société fait mention de toutes les informations nécessaires à la compréhension des changements comptables (PCG art. 833-2/2 ; 832-2/2)

III - Notes sur le bilan

● Immobilisations

La variation des immobilisations, en valeurs brutes, se présente comme suit (en €)

En €	31/12/2018	ENTREES	SORTIES	APPORT FUSION		Reclassement	31/12/2019
				ENTREES	SORTIES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et développement							
Fonds commercial	273 802						273 802
Logiciels							
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles							
Sous-total	273 802						273 802
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions		154 214					154 214
Mali de fusion sur actifs corporels							
Matériel et outillage	85 096	136 660	975				220 781
Matériel de transport							
Autres immobilisations	39 075	30 093	3 472				65 697
Immobilisations en cours							
Sous-total	124 171	320 967	4 447				440 692
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Titres de participation et créances rattachées à des participations	914						914
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	14 983						14 983
Sous-total	15 897						15 897
TOTAL	413 871	320 967	4 447				730 391

• Amortissements des immobilisations

En €	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION		31/12/2019
				DOTATIONS	REPRISES	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Sous-total						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions		17 956				17 956
Mali de fusion sur actifs corporels						
Matériel et outillage	29 489	30 639	154			59 975
Matériel de transport						
Autres immobilisations	20 753	11 105	2 846			29 012
Sous-total	50 242	59 700	2 999			106 943
TOTAL	50 242	59 700	2 999			106 943

• Dépréciations des immobilisations

En €	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION		31/12/2019
				DOTATIONS	REPRISES	
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
- Dépréciations titres de participation						
- Dépréciations autres immobilisations financières						
TOTAL						

● Échéances des créances

En €	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN	+ 5 ANS
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations	914		914	
Prêts	14 623		14 623	
Autres immobilisations financières	360		360	
COMPTES DE TIERS				
Créances clients & comptes rattachés	6 843 604	6 843 604		
Personnel et comptes rattachés	14 479	14 479		
Organismes sociaux	18 864	18 864		
Etat & collectivités publiques	1 042 299	1 042 299		
Groupe et associés (comptes courants)	7 334 648	7 334 648		
Autres débiteurs	314 698	314 698		
COMPTES FINANCIERS				
Valeurs mobilières de placement				
Banques & valeurs à l'encaissement, caisse	1 275 202	1 275 202		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	10 202	10 202		
TOTAL	16 869 894	16 853 997	15 897	

● Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

En €	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 284 804	2 564 065
Autres créances	95 481	25 754
Banque et établissements financiers		
Produits à recevoir	1 380 285	2 589 819

• Dépréciations de l'actif circulant

En €	31/12/2018	VARIATION DE L'EXERCICE				31/12/2019
		DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION et AUTRES		
				DOTATIONS	REPRISES	
Dépréciations stocks et en cours						
Dépréciations comptes clients						
Autres provisions pour dépréciation						
TOTAL						

• Comptes de régularisation - actif

Charges constatées d'avance en € : **10 202** dont exploitation : 10 202
 financier :
 exceptionnel :

• Capital Social

Constitution du capital social

Actions ou parts	Nombre	Valeur nominale en €	Valeur totale (en €)
31/12/2018	3 280	15,00	49 200
Actions émises pendant l'exercice	152 382	15,00	2 285 730
Actions remboursées ou annulées pendant l'exercice	127 012	15,00	1 905 180
Réduction de la valeur nominale			
31/12/2019	28 650	15,00	429 750

La Société fait partie du Groupe VINCI qui détient la totalité des actions par l'intermédiaire de sa filiale VINCI CONSTRUCTION France. Elle est comprise dans le périmètre de consolidation de ce Groupe (intégration globale).



Variation des capitaux propres

En €	31/12/2018	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Autres Variations	31/12/2019
Capital social	49 200			380 550	429 750
Réserves	5 723	39 645			45 368
Primes					
Report à nouveau	-57 212	57 212			
Résultat	-1 808 323	1 808 323	-123 681		-123 681
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
Acompte sur dividendes					
TOTAL	-1 810 612	1 905 180	-123 681	380 550	351 437

● Provisions

La variation des provisions se présente comme suit (en €)

En €	31/12/2018	VARIATION DE L'EXERCICE					31/12/2019
		DOTATIONS	REPRISES		APPORT FUSION et AUTRES		
			AVEC UTILISATION	SANS OBJET	DOTATIONS	REPRISES	
PROVISIONS REGLEMENTEES							
Amortissements dérogatoires							
Autres provisions réglementées							
Sous-total							
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES							
Provisions pour litiges							
Provisions SAV							
Provisions pour pertes à terminaison	216 900	215 060	200 920				231 040
Provisions pour amendes et pénalités							
Provisions pour risques financiers							
Autres provisions pour risques et charges	87 508		636				86 872
Sous-total	304 408	215 060	201 556				317 912
TOTAL	304 408	215 060	201 556				317 912

Les autres provisions pour risques et charges couvrent pour l'essentiel :

- . Provisions Fin de Chantiers pour 18 000 €
- . Provisions Médailles du Travail pour 68 872 €

Il a été décidé de constituer au cours de l'exercice un certain nombre de provisions notamment :

- . Provisions pour Pertes à Terminaison pour 215 060 €

● Échéances des dettes

En €	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN	+ 5 ANS
DETTES FINANCIERES				
Emprunts auprès d'établissements de crédit	539 965	539 965		
Soldes créditeurs de banques				
Autres emprunts				
Dettes rattachées à des participations				
Comptes courants de trésorerie Groupe				
Sous-total	539 965	539 965		
Avances et acomptes reçus sur commandes	474 370	474 370		
DETTES D'EXPLOITATION				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 465 907	5 465 907		
Personnel et comptes rattachés	257 658	257 658		
Organismes sociaux	363 685	363 685		
Etat et collectivités publiques sauf IS	1 427 151	1 427 151		
Groupe et associés	5 008 869	5 008 869		
Autres dettes	167 239	167 239		
Sous-total	13 164 879	13 164 879		
DETTES DIVERSES				
Sur immobilisations	119 084	119 084		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 193 465	3 193 465		
TOTAL	17 017 393	17 017 393		

Aucune de ces dettes n'est garantie par des sûretés réelles.

● Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

En €	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 009 294	3 762 684
Dettes fiscales et sociales	351 464	245 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 047	9 875
Intérêts courus sur découvert et CBC		
Charges à payer	4 380 806	4 017 962

● Comptes de régularisation - passif :

Produits constatés d'avance en € : **3 193 465** dont exploitation : 3 193 465
 financier :
 exceptionnel :

IV - Notes sur le compte de résultat

• Ventilation du chiffre d'affaires

En €	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Chiffre d'affaires comptable	19 146 152	18 051 777	1 094 374
Quote-part de CA des associés non gérants dans les SEP			
Quote-part de CA dans les SEP non gérées	1 830 720	3 812 021	-1 981 301
Autres retraitements Prestations de Services	-2 183 201	-1 696 270	-486 931
Chiffre d'affaires "activité"	18 793 671	20 167 528	-1 373 857

Répartition par secteur d'activité En €	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Hydraulique	18 793 671	20 167 528	-1 373 857
Total	18 793 671	20 167 528	-1 373 857

• Résultat financier

En €	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Revenus des titres de participation			
Reprises de provisions financières			
Autres produits financiers	279	1 284	-1 005
Dotations aux provisions financières			
Autres charges financières		242	-242
Total résultat financier	279	1 526	-1 247

• Résultat exceptionnel

En €	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Résultat sur cessions d'immobilisations	-1 447	12 742	-14 189
Charges de restructuration			
Provisions et amortissements			
Divers	-10 800	9 656	-20 456
Total résultat exceptionnel	-12 247	22 398	-34 645

- Impôts

La société n'est pas personnellement redevable de l'impôt. Les résultats qu'elle réalise sont imposés au nom de ses associés .

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe VINCI.

- Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

En €	Résultat avant impôt	Participation	Impôt dû	Résultat comptable
Résultat courant	-159 530		-48 097	-111 433
Résultat exceptionnel	-12 247			-12 247
Total	-171 778		-48 097	-123 681

V - Autres informations

● Engagements Hors bilan

En €	Sûretés personnelles	Autres	Total engagements donnés	<i>Dont parties liées</i>	Total engagements reçus	<i>Dont parties liées</i>
Cautions de soumission						
Bonne exécution					405 674	
Restitutions d'avance	458 993	453 133	912 127			
Retenues de garanties	2 182 964	294 166	2 477 130		421 574	
Paiement à terme des sous-traitants					83 225	
Paiement à terme des fournisseurs					5 799	
Autres (dont garanties de maison-mère)						
Total engagements sur marchés	2 641 957	747 300	3 389 257		916 272	
Autres (hypothèques, nantisements...)						
Crédit bail et locations financements						
Garanties solidaires des associés des sociétés de personnes						
Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière		719 583	719 583			
Total engagements donnés	2 641 957	1 466 883	4 108 840			
Total engagements reçus					916 272	

Les engagements d'indemnités de fin de carrière ont été déterminés en prenant pour base les éléments suivants :

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,60%	1,70%
Taux d'inflation	1,60%	1,60%
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	1,00%	1,00%

Table de mortalité : Insee 06-08 (femmes) - Insee 06-08 (hommes)

• Information sur la fiscalité différée ou latente

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges se présentent comme suit :

Accroissement de la dette future d'impôts :

En €	Base	Montant de l'impôt (taux normal)
Amortissements dérogatoires		
Autres		
Total accroissement de la dette future d'impôts (a)		

Allègement de la dette future d'impôts :

En €	Base	Montant de l'impôt (taux normal)
Provisions pour pertes à terminaison	231 040	64 691
Provisions de restructuration		
Provisions pour Organic	2 018	565
Provisions pour risque financier		
Provisions pour participation des salariés		
Autres provisions temporaires non déductibles	19 350	5 418
Déficits reportables fiscalement	2 243 978	628 314
Total allègement de la dette future d'impôts (b)	2 496 386	698 988

Total allègement de la dette future d'impôt (créance nette future d'impôt) :

Total (b) - (a)	2 496 386	698 988
------------------------	------------------	----------------

Exercice	Taux normal
2018	33,33%
2019	28,00%

- Engagements relatifs aux contrats de crédit bail

Immobilisations prises en crédit-bail :

Postes du bilan en €	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Total engagements				

Engagements de crédit-bail :

En €	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total
	De l'exercice	Cumulées	1 an au +	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Terrains						
Construction						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total						

- Montant des rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération allouée aux organes de direction n'est pas communiquée car cela reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

- Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se répartit comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Ingénieurs et cadres	20	20
Agents de maîtrise et techniciens	30	27
Ouvriers	43	46
Total	93	93

- Compte personnel de formation (CPF)

En application de la loi 2014-288 du 5 mars 2014, le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace à compter du 1er janvier 2015 le Droit Individuel à la Formation (DIF). Le reliquat de DIF existant au 31 décembre 2014 peut être utilisé, jusqu'au 1er janvier 2021, comme des heures acquises au titre du CPF.

Le CPF est alimenté au profit des salariés des entreprises françaises à raison de 24 heures par année de travail, dans la limite de 120 heures, puis 12 heures par année, dans la limite de 150 heures. La société SOGEA SUD HYDRAULIQUE a décidé de ne pas opter pour la gestion en interne du financement du CPF et se libère de son obligation au travers d'un versement effectué auprès d'un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

- Intégration fiscale

La société SOGEA SUD HYDRAULIQUE est fiscalement intégrée dans le groupe VINCI.

- Identité des Sociétés consolidantes

VINCI Construction
SAS au capital de 162 806 488 euros
RCS Nanterre 334 851 664 / 5, Cours Ferdinand de Lesseps - 92 500 Rueil Malmaison

VINCI
S.A au capital de 1 473 263 800 euros
RCS Nanterre 552 037 806 / 1, Cours Ferdinand de Lesseps - 92 500 Rueil Malmaison

● Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.

	Valeurs comptables des titres détenus (en €)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en €)	Observations
	Brute	Nette				
Filiales françaises (ensemble)						
Filiales étrangères (ensemble)						

● Informations sur les créances et dettes représentées par des effets de commerce

En €	31/12/2019
Créances clients	
Disponibilités	
Dettes fournisseurs	
Dettes sur immobilisations	
Total	

● Litiges et arbitrages

Il n'existe à la connaissance de la société aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

● Changements comptables

Néant

● Evénements postérieurs à la clôture

Dans le contexte évolutif de cette crise sanitaire majeure, la sécurité des équipes, partenaires, sous-traitants, clients et parties prenantes de SOGEA SUD HYDRAULIQUE restent des priorités absolues.

La mise en place des mesures de confinement en France a entraîné, une interruption de très nombreux chantiers. Des démarches auprès des pouvoirs publics ont été entreprises par les organisations professionnelles afin de définir les conditions permettant la reprise progressive des travaux tout en assurant la sécurité sanitaire des intervenants.

La société a mis en place un dispositif de télétravail pour les collaborateurs dont la présence sur site n'est pas requise. Ce dispositif a été appliqué avec pour but de maintenir une continuité d'activité dans la mesure du possible.

Le risque principal de cette crise sanitaire consiste en des retards de réalisation des affaires ou chantiers conduisant à un décalage dans la reconnaissance du chiffre d'affaires. A ce stade de l'épidémie, et sans visibilité sur la fin de la période de confinement, il est difficile de mesurer les impacts sur l'activité et le résultat.

La société s'attend à devoir faire face à une baisse prononcée mais limitée dans le temps de son chiffre d'affaires. Elle met en œuvre les mesures permettant d'ajuster les dépenses et de revoir le phasage des investissements.

Par ailleurs, des démarches ont été entamées auprès des autorités compétentes afin de mettre en place des mesures d'activité partielle.